

# CANDIDATURE COMITÉ D'ANIMATION DU CONSEIL NANTAIS POUR LA CITOYENNETÉ DES ÉTRANGERS

Nantes est une ville ouverte sur le monde qui accueille chaque année de nouveaux Nantais des cinq continents. Elle est riche de la diversité de tous ses citoyens de résidence qui habitent à Nantes, y travaillent, scolarisent leurs enfants dans les écoles de la ville ou utilisent les services publics. **La Ville a créé le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers. Ce sont des ateliers participatifs et thématiques proposés par la Ville de Nantes aux Nantais.** Leur objectifs ? Emettre des préconisations sur des enjeux liés à la migration à Nantes pour améliorer les actions de la Ville au bénéfice des citoyens. Pour exemple, les ateliers déjà réalisés : l'accueil des étrangers (2012-2013), le renouvellement du CNCE (2014-2015), l'apprentissage du français (2015), l'évaluation du guide d'accueil des étrangers (2016-2017)... **Tous les Nantais peuvent participer aux ateliers citoyens du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers.** Pour en savoir plus : [www.nantes.fr/cnce](http://www.nantes.fr/cnce)

## Un comité d'animation

Depuis octobre 2015, un comité d'animation du conseil est mis en place et animé par la Ville de Nantes. Il est composé de citoyens engagés aux côtés de la Ville pour préparer les ateliers thématiques, les suivre et les évaluer. Il peut également être mobilisé pour participer à des actions de sensibilisation, des tables rondes, des événements, manifestations sur le thème des migrations à Nantes... Le comité d'animation est composé pour une année, d'octobre 2017 à octobre 2018. Les membres sont retenus par la Ville de Nantes dans un souci de diversité de parcours et de parité entre hommes et femmes.

## Comment fonctionne le comité d'animation ?

Il est réuni par la Ville tous les 1er mardi de chaque mois pour suivre les projets, partager l'actualité, préparer les ateliers citoyens du CNCE ou les instances de suivi des projets (assemblée plénière, point d'étape sur les engagements de la Ville...). Il peut être également nécessaire de le réunir de

manière exceptionnelle pour des temps préparatoires. Il rencontre régulièrement les élus municipaux référents du CNCE pour faire des points d'avancée sur les projets. Il est aussi proposé aux membres du comité d'animation de prendre part à des actions, événements, manifestations sur proposition de la Ville et en fonction des partenariats locaux (par exemple : tenue d'un stand d'information sur le CNCE, action de témoignages « parcours de vie » auprès de différents publics, participation à des tables rondes, émissions radios...).

## Qui peut devenir membre du comité d'animation ?

Ce conseil est composé de Nantais de nationalité étrangère. Les membres participent à titre individuel, c'est à dire qu'ils ne sont pas les représentants d'une institution ni d'une association.

Vous pouvez être candidat si vous :

- n'avez pas la nationalité française,
- êtes âgé de 18 ans ou plus,
- habitez à Nantes et vous êtes amené à vous installer durablement sur le territoire de Nantes.

## Comment être candidat ?

Merci de nous retourner ce formulaire avant le 30 septembre 2017. Vous recevrez une réponse à votre candidature mi octobre. Avant de confirmer votre souhait d'être membre au comité d'animation, vous serez invité à prendre connaissance de la charte d'engagement mutuel entre vous et la Ville de Nantes.

**Quelle que soit la réponse à votre candidature, vous serez invité à une réunion de lancement du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, en octobre. Si vous êtes membre du comité d'animation, votre présence est vivement souhaitée.**



# COUPON CANDIDATURE

## COMITÉ D'ANIMATION DU CONSEIL NANTAIS

### POUR LA CITOYENNETÉ DES ÉTRANGERS

- Oui, je souhaiterais être membre du comité d'animation d'octobre 2017 à octobre 2018
- Si je suis membre du comité d'animation, je m'engage à participer autant que possible aux ateliers participatifs du CNCE et temps forts.
- Mon emploi du temps me permet de participer aux réunions mensuelles, le 1er mardi de chaque mois de 18h30 à 20h30.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Homme  Femme

Adresse à Nantes : \_\_\_\_\_

Date d'installation à Nantes : \_\_\_\_\_

Téléphone(s) : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Nationalité(s) : \_\_\_\_\_

Année de naissance : \_\_\_\_\_

Profession ou situation actuelle : \_\_\_\_\_

Ce qui motive mon souhait d'être membre de ce comité ?

---

---

---

---

---

Fait à Nantes, le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

#### Formulaire à renvoyer AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2017 à :

**MAIRIE DE NANTES - Mission Egalité**  
**2, rue de l'Hôtel de Ville - 44094 NANTES Cedex 1**  
**@ [cnce@mairie-nantes.fr](mailto:cnce@mairie-nantes.fr)**  
**Informations : 02 40 99 33 12**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recruter et connaître les membres du comité d'animation du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers. Les destinataires des données sont les agents habilités de la mission égalité de Nantes Métropole. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mission Egalité - CNCE, Ville de Nantes - 2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.